

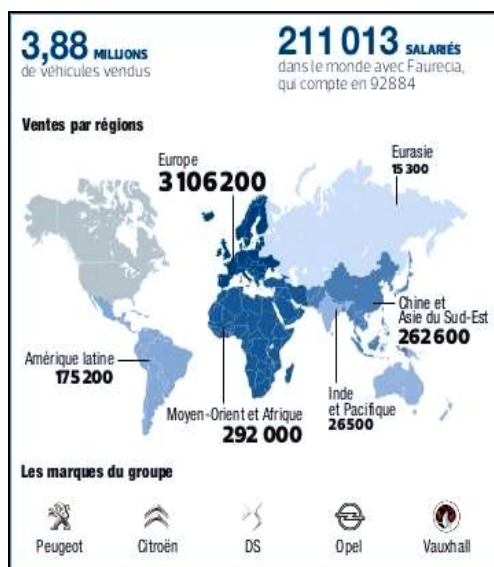


Syndicat de l'Encadrement
PSA Peugeot Citroën
Site de Mulhouse

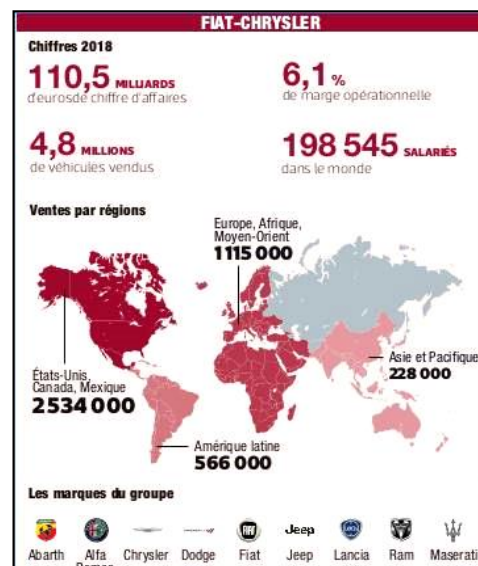
Fusion PSA/FCA : un oui pour poursuivre l'étude du projet !

Le Groupe PSA a sollicité le Comité Social Economique Central le 18 novembre pour un avis consultatif sur le projet de fusion FCA & PSA.

Il nous a permis **de remonter vos craintes** afin qu'elles soient prises en compte dans les étapes à venir. Les phases suivantes du projet sont le signing (signature) devant se concrétiser avant fin d'année empêchant toute négociation entre FCA et un autre groupe automobile. La phase de closing (clôture) permettra aux deux groupes de finaliser la fusion à l'horizon fin 2020.



Pour la CFE-CGC ce mariage est donc une opportunité sous réserve de la levée des interrogations sur le volet social.



Cette transaction positionnera notre Groupe à la quatrième place mondiale. Cette complémentarité géographique va permettre de nous implanter sur l'ensemble des marchés mondiaux.

Cette fusion ne doit pas se faire au détriment de l'emploi et des conditions de travail des Français !

A ce titre, la CFE-CGC sera vigilante sur les points suivants :

- ⚠ **Une garantie des implantations industrielles** avec une visibilité sur d'éventuelles surcapacités industrielles.
- ⚠ **Une préservation des activités tertiaires (R&D, ...), Après-Vente en France** et des emplois qui y sont attachés.
- ⚠ **Les modes de gouvernance** et la capitalisation à 50/50.
- ⚠ **Une clarté des gammes de véhicules issus de la quinzaine de marques** et des mesures à prendre pour éviter la «cannibalisation» de la part de marché.
- ⚠ **L'équilibre du dialogue social entre la nouvelle Direction et les représentants du personnel** de tous les pays.
- ⚠ **L'impact de cette fusion sur les négociations en cours** notamment Intéressement et NEC !



Au verso l'avis rendu au CSE C du 18 novembre 2019



CONSTRUIRE LE FUTUR ENSEMBLE !





AVIS de la CFE-CGC
Au CSE C du 18 Novembre 2019
Projet de la fusion PSA et FCA

L'annonce parue dans la presse le 29 octobre dernier d'une fusion de PSA avec FCA dans les termes que vous venez d'exposer trouve aujourd'hui sa prolongation dans cette consultation.

Sur l'opportunité de procéder à cette fusion :

La CFE-CGC mesure combien ce projet porte un coup important à la hiérarchie des constructeurs mondiaux et combien il est de nature à attiser les convoitises voire les inimitiés des autres constructeurs automobiles. La CFE-CGC comprend donc la nécessité qu'il y a pour les porteurs du projet à conclure rapidement le signing.

Le produit automobile dans ses définitions, ses marchés dans leurs contextes réglementaires fait face comme chacun sait à des bouleversements considérables. La CFE-CGC constate que la taille est un facteur de protection de l'entreprise.

Sur la mise en œuvre des opérations de synergie :

Dans le même ordre d'idées que ce qui précède, les synergies présentées semblent être de nature, si elles se réalisent, à protéger l'entreprise par une performance accrue.

Plus généralement, toutes les synergies pour le moment envisagées dans les hypothèses de travail devront faire l'objet d'un examen approfondi et de présentations en toute transparence aux instances représentatives du personnel, tel que prévu par les textes.

Sur la gouvernance :

La CFE-CGC souhaite vivement la présence de représentants des salariés au Conseil d'Administration, ce qui va dans le sens de l'histoire. Elle ne comprendrait pas un retour en arrière en la matière.

Elle observera avec attention dans un premier temps l'esprit qui animera les parties en provenance de FCA.

Enfin elle sera extrêmement sourcilieuse sur les équilibres des pouvoirs au sein du Conseil d'Administration au-delà de la première période de cinq ans initiale présentée dans ce projet.

Sur le volet social :

La CFE-CGC a noté que tel que présenté, ce projet ne change rien dans l'immédiat aux conditions d'exercice d'activité des salariés couverts par ce CSE central.

Elle a noté qu'aucune fermeture de site n'est prévue dans le cadre de ce projet. Il devra donc trouver une cohérence avec l'accord NEC 2 actuellement en cours de négociation. Les charges de travail des équipes, préoccupation essentielle aujourd'hui chez PSA, devront faire l'objet d'un suivi spécifique.

La CFE-CGC compte bien qu'une présentation soit faite de l'avancement du projet à cette instance juste après le signing puis à ses différents jalons d'avancement.

Enfin, elle constate qu'une bonne part de ce projet repose aujourd'hui sur un certain nombre de personnalités. Elle demande une présentation rapide d'un plan de continuité si par malheur l'un des protagonistes n'était plus en mesure d'assurer son rôle jusqu'à son terme.